



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 111644

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les revendications formulées par la profession des masseurs-kinésithérapeutes. Ces revendications portent essentiellement sur : la revalorisation tarifaire pour faire face aux charges ; la création d'un tarif unique simplifiant la vie administrative ; la reconnaissance professionnelle ; la protection du diplôme d'État face à l'exercice illégal de la profession ; et un cursus d'étude en adéquation avec le processus de Bologne. Il lui demande par conséquent de lui indiquer les suites qu'il compte donner à ces revendications.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111644

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6486

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)